



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
MAIRIE  
73 110 VILLARD-SALLET

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION  
N° 07-2022

Le Maire de la Commune de VILLARD-SALLET (Savoie),  
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels d'intervention, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DES TRAVAUX**

Au vue de l'état général du chemin du cimetière suite aux travaux réalisés sur la parcelle B896, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE CIRCULATION**

Rétrécissement de la chaussée sur le chemin du cimetière avec la mise en place de signalisation manuelle, par le biais de barrières de sécurité.

**ARTICLE 3 : DUREE DE LA REGLEMENTATION**

La réglementation prévue à l'article 2 ci-dessus sera applicable du **lundi 1<sup>er</sup> aout 2022 00h00 au jeudi 31 décembre 2022 00h00.**

**ARTICLE 4 : RETABLISSEMENT DE LA CIRCULATION**

Les conditions normales de circulation seront rétablies dès réhabilitation de la voirie communale N°6.

**ARTICLE 5 :**

M. le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villard-Sallet, le 29 juillet 2022

Le Maire

MESTRALLET Jean-Claude

